



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E137765

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2027

ÉDITÉ LE

19/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SCHILTIGHEIM

Siret : 494 816 739 00051

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4601289

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5053506904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5053506904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : EXPERT HABITAT

15 RUE DESAIX  
67450 MUNDOLSHEIM

Téléphone : 03 88 77 81 23

Portable : 06 34 90 14 46

Fax :

Site Internet : <http://www.expert-habitat.fr>

E-mail : [contact@expert-habitat.fr](mailto:contact@expert-habitat.fr)

Responsabilité légale :

LE PETIT JONATHAN GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	19/06/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/01/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	17/06/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	19/06/2025
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.